



Assemblée générale

Distr. limitée
11 février 2020
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-septième session
Vienne, 3-14 février 2020

Projet de rapport du Groupe de travail plénier

1. Conformément au paragraphe 10 de la résolution [74/82](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a, à sa cinquante-septième session, convoqué de nouveau son groupe de travail plénier.
2. Du 7 au 13 février 2020, le Groupe de travail a tenu [...] séances sous la présidence de P. Kunhikrishnan (Inde). Il a examiné les points suivants :
 - a) Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable ;
 - b) Rôle et méthode de travail futurs du Comité ;
 - c) Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique.
3. Le Groupe de travail était saisi de la note du Secrétariat intitulée « Gouvernance et méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires » ([A/AC.105/C.1/L.384](#)).
4. Le Groupe de travail a rappelé qu'à sa soixante et unième session, en 2018, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait approuvé le plan de travail pluriannuel sur sa gouvernance et ses méthodes de travail ainsi que ceux de ses organes subsidiaires.
5. Le Groupe de travail a noté que, conformément au plan de travail pluriannuel, l'examen de la note du Secrétariat sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires ([A/AC.105/C.1/L.384](#)) se poursuivrait aux sessions du Sous-Comité juridique et du Comité qui se tiendraient en 2020, au titre des points de leurs ordres du jour respectifs relatifs aux rôle et méthode de travail futurs du Comité.
6. Le Groupe de travail a débattu du grand nombre de demandes de présentations scientifiques et techniques pendant les sessions du Sous-Comité. Il a reconnu la valeur de ces présentations, tout en notant qu'il était nécessaire de trouver un meilleur équilibre entre l'examen des points de l'ordre du jour en séance plénière, les présentations, et les travaux des groupes de travail bénéficiant du concours des services d'interprétation.



7. Le Groupe de travail a donc convenu des mesures suivantes :
- a) À chaque séance du Sous-Comité, les séances des groupes de travail doivent se tenir avant les présentations ;
 - b) Lorsque des délégations demandent la programmation de présentations, elles doivent indiquer lesquelles doivent être considérées comme prioritaires, étant donné qu'il peut manquer de temps lors d'une session pour satisfaire à toutes les demandes ;
 - c) Les présentations des délégations nationales doivent être faites avant celles des observateurs permanents ;
 - d) Il ne peut y avoir plus de trois présentations par séance, comme le Sous-Comité l'a décidé à sa cinquante-deuxième session, en 2015 [voir [A/AC.105/1088](#), par. 275 c)] ;
 - e) La durée de chaque présentation doit être limitée à 12 minutes.
8. Le Groupe de travail a pris note d'autres mesures proposées par les délégations, tendant notamment à limiter le nombre de présentations par délégation, à programmer les présentations dans la dernière partie des séances de l'après-midi, et à fixer une période donnée avant chaque session, pendant laquelle les demandes de présentation doivent être envoyées au secrétariat. Le Groupe de travail a convenu que les mesures proposées, entre autres, devraient être examinées plus avant dans le cadre du plan de travail pluriannuel mentionné aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus.
9. Le Groupe de travail a noté qu'il pourrait être judicieux de fixer une date limite pour que les non-membres du Comité envoient au secrétariat leurs demandes de participation aux sessions en tant qu'observateurs et recommandé que le secrétariat fixe cette date limite à une semaine avant l'ouverture des sessions. Le Groupe de travail a noté que le secrétariat informerait les non-membres du Comité de cette échéance aux réunions d'information habituelles organisées pour les missions permanentes avant chaque session du Comité et de ses sous-comités.
10. Le Groupe de travail a noté que le secrétariat continuerait de consulter le Service de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Vienne sur les mesures qui pourraient être prises pour améliorer l'administration et la logistique des sessions du Comité et de ses sous-comités et, à cet égard, étudierait les pratiques suivies par les secrétariats d'autres organes intergouvernementaux à Vienne.
11. Le Groupe de travail plénier a noté que, conformément à la résolution [74/82](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique soumettrait au Comité sa proposition d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session, qui doit se tenir en 2021.
12. Le Groupe de travail a examiné la liste des questions de fond qui figurait dans l'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Sous-Comité ([A/AC.105/C.1/L.383](#)) et recommandé que ces mêmes questions soient examinées à sa cinquante-huitième session.
13. Le Groupe de travail a noté que, conformément à ce que le Sous-Comité avait décidé à sa quarante-quatrième session, en 2007 ([A/AC.105/890](#), annexe I, par. 24), la Fédération internationale d'astronautique (FIA) organiserait un colloque qui se tiendrait à la cinquante-huitième session du Sous-Comité. Le Groupe de travail a également noté que la FIA présenterait au Comité, à sa soixante-troisième session, en 2020, le sujet qui était proposé pour le symposium.
14. À sa [...] séance, le [...] février, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.